

eau en Seine-et-Marne

CHARTRE NATUR'EAU 77

La Charte Natur'EAU 77 a été signée le 30 septembre 2022. Cette charte met en place une stratégie territoriale pour optimiser la gestion intégrée de l'eau en Seine-et-Marne tout en favorisant la reconquête de la biodiversité dans les collectivités seine-et-marnaises.

Une charte pour une gestion intégrée de l'eau



La Charte Natur'EAU 77 portée par le Département de Seine-et-Marne a été signée le 30 septembre 2022.

Cette démarche a pour objectif de **répondre à de nouvelles attentes du territoire seine-et-marnais**, en matière de gestion des eaux pluviales d'origine urbaine à associer à celle des espaces naturels. Cette approche concerne aussi bien les nouvelles urbanisations que les opérations de rénovation urbaine.

La Charte s'inscrit **dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau** en cohérence par ailleurs avec le programme « Eau et Climat » 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et plus récemment avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Les SDAGE sont une composante essentielle de la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE), par la France. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de bon état des eaux. Chaque SDAGE correspond à un bassin versant. La Seine-et-Marne est située dans le bassin Seine-Normandie.) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2022-2027 approuvé par arrêté préfectoral du 6 avril 2022.

L'enjeu est de définir la stratégie territoriale d'optimisation de la gestion des eaux pluviales urbaines tout en favorisant la reconquête de la biodiversité dans les collectivités seine-et-marnaises.

isant la biodiversité dans les villes.

La Charte Natur'EAU 77 permet d'engager une nouvelle dynamique sur ces sujets en fédérant l'ensemble des acteurs autour d'engagements clairs, adossés à un programme d'actions réaliste mais ambitieux.

Les signataires de la Charte Natur'EAU 77 s'engagent à :

1. Participer activement à la mise en œuvre et au suivi du programme d'actions.
2. Sensibiliser les acteurs à une meilleure intégration et prise en compte des problématiques de gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme.
3. Intégrer la gestion de l'eau et de la biodiversité dans les projets d'aménagements.
4. Sensibiliser et accompagner des gestionnaires d'espaces à une meilleure prise en compte des problématiques de protection de la ressource en eau dans l'entretien des sites.
5. Sensibiliser et impliquer les usagers à la meilleure prise en compte des enjeux d'eau et de nature au sein des collectivités.

Le Plan d'Actions, qui accompagne la charte, comprend 22 actions pour répondre concrètement à ces 5 enjeux.

Une démarche partagée

La Charte Natur'EAU 77 permet d'unir les différents acteurs du territoire dans les domaines de l'eau et de l'aménagement autour d'un projet commun et partagé.

Les signataires de la Charte sont :

- Le Département de Seine-et-Marne
- L'Etat
- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de Seine-et-Marne
- les 5 structures porteuses de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Instauré par la loi sur l'eau de 1992, le SAGE est un document de planification à l'échelle d'un bassin versant, permettant la gestion des masses d'eau par les acteurs locaux. Elaboré en concertation entre les différents acteurs d'un même bassin versant, il institue un nouveau mode de gestion de l'eau basée sur la décentralisation et la concertation poussée au niveau local.)
- les établissements publics d'aménagement EPA Marne-EPA France et EPA Sénart
- Aménagement 77
- L'AORIF (Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France)



Photo CD77 - Signature de la Charte Natur'EAU 77. M. Jean-François PARIGI, président du Département de Seine-et-Marne, au premier plan, à droite ; au centre, M. Guy Geoffroy, président de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de Seine-et-Marne et du SAGE de l'Yerres ; à gauche, Vincent Graffin, directeur territorial Seine Francilienne, pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
©CD77

PUBLICATIONS



PLAQUETTE

Charte Natur'EAU 77

La Charte Natur'EAU 77 a pour objectif de favoriser la prise en compte des enjeux liés à l'eau et la nature dans les collectivités. Elle permettra d'engager une nouvelle dynamique sur ces sujets en fédérant l'ensemble des acteurs autour d'engagements clairs, adossés à un programme d'actions réaliste mais ambitieux, tout en se fixant quelques grands objectifs pour s'inscrire dans une démarche pérenne. La Charte s'inscrit dans le Plan Départemental de l'Eau.



TÉLÉCHARGEMENT

PDF - 2.78

MO

CONTENUS ASSOCIÉS

 [Eau et nature en ville : enjeux](#)

 [Eau et nature en ville](#)